



LA GESTION ET L'ÉPANDAGE DES EFFLUENTS AGRICOLES ET DE STEP

Éléments de contexte :

La mise en œuvre des dispositifs concernés par la maîtrise des effluents d'élevage et de STEP tels que la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), certaines MAEC ou encore la Directive nitrate et les contrôles qui en découlent, impliquent une certaine maîtrise des bases techniques et réglementaires propres à ce domaine transversal.

Objectifs :

Connaître les caractéristiques des différents types d'effluents d'élevage, des méthaniseurs et d'industries agro-alimentaire, leur valeur fertilisante, leur impact sur l'environnement, les procédés de traitement.
Connaître les dispositifs réglementant leur stockage, leur utilisation, notamment dans le cadre de la police de l'eau.
Connaître les règles de dimensionnement des ouvrages de stockage en utilisant pre-dexel.

Public concerné :

Connaître les règles de construction d'un plan d'épandage de boues de STEP.
Agents affectés en DDT(M), DD(CS)PP ou DRAAF.
Personnels des établissements d'enseignement agricole (enseignants, directeurs d'exploitation).

Contenu proposé :

Les politiques publiques en lien avec le stockage et l'épandage des effluents agricoles.
Les dispositifs d'aide et de financement.
Réglementation relative aux conditions d'épandage (ICPE, LEMA, directive nitrate) pour une protection de la ressource en eau.
Caractéristiques, stockage et utilisation des effluents agricoles d'une part et des STEP d'autre part : différents types d'effluents, modes de stockage, utilisation en épandage dans le cadre du plan de fumure, impact sur l'environnement, procédés de traitement.
Visite (STEP).
Études de cas relatives au dimensionnement des installations (pre-dexel et Dexel) et au contrôle des capacités en inspection, à la gestion et au traitement des effluents et leur épandage.
Étude de cas à partir d'un plan d'épandage de boues de STEP.

Intervenants :

Organismes Partenaires Agricoles et agents du MAA (centrale), formateur CFPPA.

Durée :

4 jours

Nombre de participants maximum :

15 participants

Responsable pédagogique :

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38.
Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif :

Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12.
Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

Information :

formco.infoma@agriculture.gouv.fr
Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

Frais d'inscription :

484 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTE (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères.

Code RenoiRH formation :

NINAGT0001